



SAINT-ÉTIENNE la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00471

MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE DANS LE CADRE DU PROJET ATLAS DE BIODIVERSITE COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL (ABCI)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 63

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

RECU EN PREFECTURE

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211125-D20210047110

DATE D'AFFICHAGE :01 décembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE DANS LE CADRE DU PROJET ATLAS DE BIODIVERSITE COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL (ABCI)

Saint-Etienne Métropole est lauréate de l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité, relatif à la réalisation de l'Atlas de Biodiversité Communal et Intercommunal (ABCI). Cette délibération et la convention annexée ont pour but de fixer les modalités de partenariat et de versement des subventions entre Saint-Etienne Métropole et les deux associations mandataires que sont France Nature Environnement FNE Loire et la Ligue pour la protection des oiseaux LPO AURA.

Saint-Etienne Métropole, le Bénéficiaire de l'appel à projet de l'Atlas de Biodiversité Communal et Intercommunal, est engagée depuis 2011 dans la conduite d'une politique volontariste en faveur de la Trame verte et bleue par le biais d'une contractualisation avec la Région Auvergne Rhône-Alpes via les « Contrats Vert et Bleu ». La Métropole joue son rôle de tête de réseaux en animant un programme ambitieux qui réunit de nombreux acteurs mobilisés autour des enjeux de restauration et préservation de continuités écologiques. A ce titre, la Métropole stéphanoise élabore actuellement une stratégie de biodiversité métropolitaine afin de se positionner avec une feuille de route politique sur ces enjeux et une déclinaison opérationnelle dans ses propres compétences.

Le Bénéficiaire, Saint-Etienne Métropole a souhaité ainsi s'engager dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale et Intercommunale (ABCI) ayant pour objectif :

- d'accroître les connaissances relatives à la biodiversité présente sur son territoire ;
- de sensibiliser et de fédérer l'ensemble des acteurs (élus locaux, habitants, acteurs socio-économiques et associatifs) autour des enjeux de biodiversité ;
- d'aboutir à la préservation et la valorisation de la biodiversité sur son territoire au travers de l'élaboration d'un plan d'action Biodiversité.

Pour réaliser cette mission, Saint-Etienne Métropole a souhaité s'entourer des compétences issues des ressources locales engagées sur cette thématique depuis plus de 20 ans et valoriser les connaissances déjà produites spécifiques sur notre territoire.

1- L'association FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE)

FNE est une association reconnue d'utilité publique depuis le 21 juin 1984. FNE Loire est agréée par les Ministères de l'Ecologie et du Développement Durable depuis le 11 février 1988, de l'Education Nationale le 1^{er} janvier 1996 et par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDCS) depuis le 19 avril 2014 FNE Loire fédère une vingtaine d'associations du département.

Le projet prendra effet à compter de sa notification et sera valable pour la durée du projet ABCi à savoir 24 mois soit jusqu'au 31/12/2023. Durant cette période, Saint-Etienne Métropole s'entourera des compétences des associations dites mandataires pour mener à bien l'opération.

Compte tenu de l'intérêt métropolitain des actions initiées par l'association ci-dessus décrites, Saint-Etienne Métropole propose de subventionner la FNE Loire à hauteur de 90 000 € pour cette année votée au BP 2021, puis de prévoir les inscriptions budgétaires en 2022 à hauteur de 15 000 € et 35 000 € en 2023.

2- La Ligue pour la protection des Oiseaux (LPO)

La Ligue pour la protection des oiseaux LPO est la première association de protection de la nature en France avec plus de 45 000 adhérents, elle s'appuie sur un réseau national dynamique et structuré par des délégations régionales et départementales telle que celle de la Loire. La LPO est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Ses objectifs sont la protection, la sauvegarde et la valorisation des oiseaux et de leurs milieux naturels.

Compte tenu de l'intérêt métropolitain des actions initiées par l'association ci-dessus décrites, Saint-Etienne Métropole propose de subventionner la LPO AURA à hauteur de 60 000 € pour cette année votée au BP 2021, puis de prévoir les inscriptions budgétaires en 2022 à hauteur de 10 500 € et 24 500 € en 2023.

Ces subventions sont inscrites sur l'exercice budgétaire 2021 au budget développement durable & énergies pour un montant de 150 000 €. Pour les demandes budgétaires de 2022 et 2023 les inscriptions correspondantes seront demandées chaque année au budget.

Saint-Etienne Métropole est responsable de la bonne exécution de l'ABCi, de la mise en œuvre du programme d'actions présenté lors de la demande de financement auprès de l'OFB par l'intermédiaire de ses mandataires partenaires que sont FNE Loire et LPO AURA section Loire. La convention annexée a pour but de garantir ce montage financier et ses conditions de réalisation en termes de délais, productions et méthodes.

La durée du projet ABCi et de la convention est conclue jusqu'au 31/12/2023.

L'exécution de la présente convention comprend, à titre indicatif, deux périodes :

- Une période pour la réalisation du programme d'actions du 01/07/2021 au 30/06/2023 ;
- Une période, du 01/07/2023 jusqu'au 31/12/2023, pour la présentation des pièces justificatives prévues à l'article 4 permettant le versement du solde.

La période d'éligibilité des dépenses du projet démarre au 15/03/2021 jusqu'à la fin de la convention.

Compte tenu de l'intérêt métropolitain des actions initiées et des compétences acquises sur notre territoire par les associations ci-dessus décrites, Saint-Etienne Métropole propose de subventionner la FNE Loire à hauteur de 140 000 € sur la durée du projet ABCi soit les exercices budgétaires de 2021, 2022 et 2023 selon les modalités décrites dans la convention

Compte tenu de l'intérêt métropolitain des actions initiées par l'association ci-dessus décrites, Saint-Etienne Métropole propose de subventionner la LPO AURA section

Loire à hauteur de 95 000 € sur la durée du projet ABCI soit les exercices budgétaires de 2021, 2022 et 2023. Selon les modalités décrites dans la convention.

Ces subventions sont votées au BP 2021 et sollicitées aux exercices budgétaires 2022 et 2023 au budget cadre de vie et développement durable pour un montant de 235 000€.

Compte tenu que Saint-Etienne Métropole est lauréate de l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité subventionné à hauteur de 80 % pour un montant total de dépenses estimé à 300 000 €, le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement de subventions aux associations suivantes pour un montant de 140 000 euros à la FNE Loire, et pour un montant de 95 000 euros à la LPO AURA section Loire pour des expertises nécessaires à la réalisation de l'Atlas de biodiversité communal et intercommunal par le biais d'un paiement fractionner sur les exercices budgétaires de 2021,2022 et 2023,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de partenariats afférente à ces demandes de subventions,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget des exercices 2021 et suivants, destination CORR, article 65-748.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU